

*Le budget—M<sup>me</sup> Bégin*

Nous croyons que la mesure aidera les associations à se procurer plus de revenus réels. C'est la thèse qui nous a été présentée. J'ai représenté le cabinet à plusieurs des colloques de la Coalition des organismes bénévoles. Il est vrai que ces organismes voulaient que la déduction soit remplacée par un crédit d'impôt. Je n'ai pas les chiffres du ministère des Finances. Je pourrais les obtenir facilement. Je ne les ai pas avec moi cet après-midi. Le crédit d'impôt de 50 p. 100 coûte évidemment plus cher au Trésor que la mesure qui existait dans le budget. Nous y viendrons, je suppose, plus tard, mais nous ne pouvons pas y songer maintenant pour des raisons qui sautent aux yeux. Cependant, ce qui importe avant tout c'est d'aider les œuvres de bienfaisance à obtenir plus d'argent de la population. Les gens profitent de la déduction automatique de \$100 sans reçu et ils ne leur versent que rarement des fonds. Ils devront maintenant obtenir un reçu.

En outre, il faudra à l'avenir accorder un crédit d'impôt plutôt qu'une exemption, je le reconnais. Par contre, un crédit équivalent à 50 p. 100 du don coûterait extrêmement cher au gouvernement. Il est impossible cette année, pour des raisons évidentes, d'envisager cette possibilité. Nous avons cependant pris la première mesure et consacré les seules ressources dont nous disposions à la création d'emplois.

**M. Orlikow:** Monsieur le Président, madame le ministre n'ignore certainement pas que les œuvres de bienfaisance offrent aux Canadiens des services qui devraient autrement être assurés par les gouvernements et qui coûteraient beaucoup plus cher qu'à l'heure actuelle. Dans le numéro de mardi du *Free Press* de Winnipeg, on consacrait la première page à un article dans lequel le Capitaine John Moore, le directeur du Salvation Army's Suicide and Crisis Intervention Bureau prétendait que l'absence de programmes gouvernementaux de création d'emplois pour 1,658,000 chômeurs allaient entraîner une recrudescence des suicides. Cet organisme ne pourrait fonctionner sans les contributions volontaires de citoyens canadiens. Sans ces derniers, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devraient assurer les services. M<sup>me</sup> le ministre et tous ceux qui ont participé à la campagne de financement d'organismes bénévoles savent que l'une des meilleures façons d'amener les gens à faire des dons consiste à les assurer qu'ils obtiendront un remboursement, un crédit d'impôt. Ce que les organismes bénévoles ne cessent de demander depuis 1977 est tellement sensé que même l'actuel gouvernement aurait dû y prêter attention. Il a accepté la moins importante des deux suggestions présentées par les œuvres de bienfaisance, mais il aurait certainement pu aller jusqu'au bout en adoptant les deux.

**Mme Bégin:** Monsieur le Président, je prétends que nous ne pouvions le faire. Le député a également commis une erreur en voulant communiquer son message, et je lui demande de se reporter à la page 27 du plan financier pour obtenir des chiffres plus détaillés. En fait, dans le passé, les organismes bénévoles ont perdu des dizaines de millions de dollars, car des contribuables canadiens ont obtenu une déduction de \$100 sans avoir jamais fait don d'un seul centime. C'est vraiment regrettable. Les organismes bénévoles ont perdu ainsi des dizaines de millions de dollars. Nous n'avons pas supprimé la déduction fiscale; vous faites erreur. Il y a une déduction d'impôt, mais à la condition de fournir des reçus. C'est donc un excellent pas dans la bonne voie. L'étape suivante, qui consiste

à accorder un remboursement plus important grâce à un crédit d'impôt, sera pour les années à venir, quand la situation nous le permettra.

• (1630)

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre au sujet du remaniement du programme d'assistance sociale au Nouveau-Brunswick, qui permettra au nouveau ministre provincial d'engager 35 nouveaux inspecteurs pour s'assurer qu'il n'y a aucune fraude. Tout le monde sera d'accord, je pense, pour dire qu'il faut empêcher les fraudes, mais je signale que ce gouvernement retors a pris bien soin de ne pas en parler au cours de sa dernière campagne électorale. Madame le ministre s'est-elle assurée que cette enquête ou inquisition auprès des assistés sociaux du Nouveau-Brunswick se déroulait équitablement?

**Mme Bégin:** A ma connaissance, mon bureau n'a reçu aucune plainte. Bien sûr, chaque fois que les provinces prennent des initiatives risquant de menacer les droits des assistés sociaux, nous veillons à ce qu'elles suivent les règles du jeu. Sachant qu'en période difficile les gouvernements prendraient des mesures draconiennes, en août ou septembre dernier, j'ai envoyé, notamment en même temps que les chèques d'allocations familiales, un petit feuillet expliquant aux citoyens qui ont besoin de l'aide sociale et à qui on refuse des prestations, le mécanisme d'appel en vigueur dans chaque province et la façon dont ils peuvent veiller à faire respecter leurs droits.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur le Président, je remercie madame le ministre de sa réponse, mais je lui signale que la campagne électorale au Nouveau-Brunswick n'a pas commencé avant août ou septembre. Quand le chef du parti libéral a déclaré publiquement qu'il étudierait soigneusement le régime d'aide sociale pour dépister les fraudes, le gouvernement actuel l'a violemment critiqué d'avoir fait pareille suggestion, mais aussitôt après les élections, il s'est empressé d'adopter la même idée. Par conséquent, je demande au ministre de veiller à surveiller la situation de près, car il est impossible de faire confiance à ce gouvernement.

**Mme Bégin:** Nous le faisons toujours. Nous surveillons toujours la situation, particulièrement en période de crise économique, afin d'éviter tout incident.

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin). C'est avec plaisir que je l'ai entendu dire qu'elle était enfin consciente des difficultés éprouvées par les chômeurs canadiens. Lorsqu'elle a établi sa responsabilité sociale par rapport à eux, elle a fait une omission importante; elle a oublié de mentionner sa responsabilité en ce qui a trait à la crise de l'emploi sans précédent que nous connaissons à l'heure actuelle. On y a fait allusion durant la période des questions et réponses, lorsqu'on a signalé que la gravité et la persistance du chômage imposaient des pressions excessives au secteur du bénévolat. J'ajouterais qu'à côté de ces conséquences—il suffit de lire ce qu'on écrit au sujet des soupes populaires et des problèmes découlant de la crise de l'emploi pour s'en convaincre—le chômage place un fardeau énorme sur les épaules des provinces qui administrent le service de bien-être social directement et sur les municipalités qui le font dans certaines régions du pays. Je sais que